



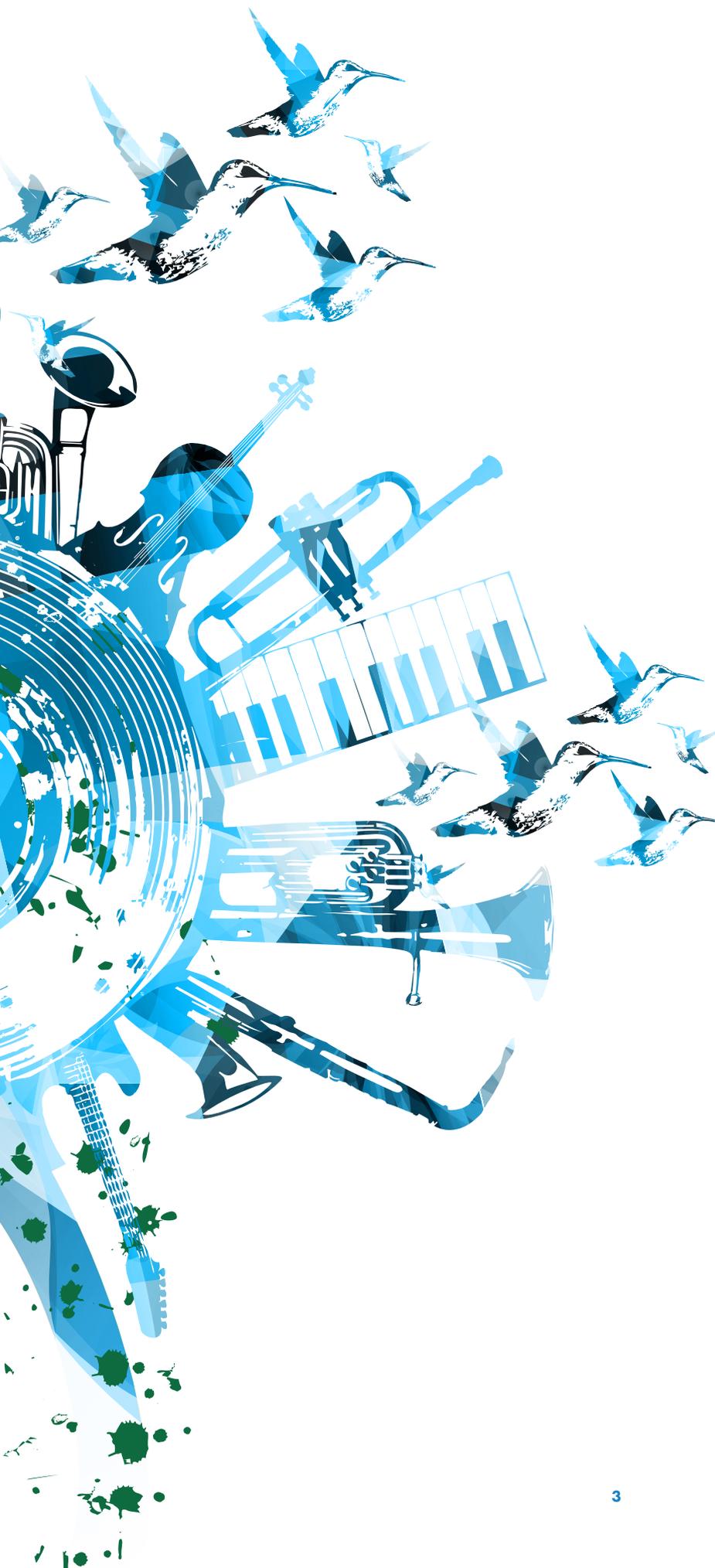
ECOLE DE MUSIQUE

ANNEE 2024-2025





Editeur : Museksschoul Hesper
96, rue de Bettembourg L-5811 Fentange Tél.: 36 08 08 2234
Chargé de la Direction : Xavier Griso Tél.: 691 473 405
xavier.griso@hesperange.lu
Photos : Rossano Mancino, Ecole de Musique
Design graphique : Tessy Vandermerghel, Gemeng Hesper



Musek

Musique. Du latin *musica* ; grec, dérivé de *Muse*, mythologie grecque où la muse était une femme qui inspirait le poète, l'artiste. Le terme grec est d'abord un adjectif au féminin, c'est l'art des Muses.

Lutz Jänke, neuropsychologue et spécialiste en neuroscience cognitive affirme que l'apprentissage de la musique améliore les aptitudes du langage, de la mémoire, du comportement et de l'intelligence spatiale (aptitude à percevoir en détail le monde autour de nous et de former des images mentales d'autres objets).

Carolyn Phillips, auteur de « Twelve benefits of Music Education » soutient que la pratique d'un instrument favorise le développement d'une attitude méthodique et améliore la capacité à planifier des tâches. La musique est un moyen d'expression et en conséquence cultive la confiance en soi. La musique est un bon moyen pour vaincre les peurs, prendre des risques et contribue à l'estime de soi. Jouer en ensembles améliore la capacité du travail en équipe ainsi que la discipline personnelle et collective.

Des études réalisées avec des enfants de six ans, ayant commencé la pratique d'un instrument, ont montré des changements dans l'anatomie du cerveau de tous les participants, et ceci dès le 4ème mois.



Ecole de musique Hesperange

L'école de musique de Hesperange a posé les bases pour offrir des cours de musique de grande qualité.

Au cours des dernières années, les professeurs de l'école de musique ont créé avec le soutien de notre administration, un programme ludique et animé pour convaincre les élèves de la qualité du travail de notre école de musique.

L'intérêt porté aux cours et aux activités témoigne d'un immense enthousiasme. Avec une nouvelle gouvernance, de nouvelles offres de cours et de nouveaux locaux, nous souhaitons augmenter le confort du personnel et bien sûr aussi des élèves.

Le « siège » de l'école de musique restera à Fentange, mais d'autres sites seront ajoutés dès la prochaine année scolaire à Howald et à Hesperange.

Le transport des élèves des Maisons Relais vers l'école de musique devrait également être poursuivi. Je tiens à remercier le personnel de l'école de musique et tout particulièrement leur « responsable », Xavier Grisó, pour leur excellent travail en termes d'enseignement musical professionnel.

Je souhaite aux élèves une belle et intéressante année scolaire 2024/25.

Marc LIES
Bourgmestre

Museksschoul Hesper

D'Museksschoul Hesper huet de Grondsteen geluecht fir e qualitativ héichwäertege Museksunterricht unzebidden.

Eis Gemeng an d'Léierpersonal vun der Museksschoul hu sech iwwert déi lescht Joren en eegene flotten an animéierte Programm gi fir d'Schülerinnen an d'Schüler vun der Aarbecht vun eiser Museksschoul z'iwwerzeegen. Den Interessi un de Coursen an un den Aktivitéiten dokumentéieren eng risegrouss Begeeschterung.

Mat enger neier Gouvernance, neien Offeren u Coursen a Räumlechkeete wëlle mir de Confort fir d'Personal an natierlech och fir d'Schülerinnen an d'Schüler méi grouss maachen.

Den „Headquarter“ vun der Museksschoul bleift zu Fenteng, e puer Satellite kommen am nächste Schouljoer um Houwald an zu Hesper bäi.

De Schülertransport aus de Maison Relais soll och weidergefouert ginn.

Dem Personal vun der Museksschoul an awer och besonnesch hirem „Leader“, dem Xavier Grisó, soen ech e ganz décke Merci fir hir exzellent Aarbecht am Sënn vun engem professionnelle Museksunterricht.

De Schülerinnen a Schüler wënschen ech e flott an animéiert neit Schouljoer 2024/25.

Marc LIES
Buergermeeschter





Chères musiciennes, chers musiciens,

L'année scolaire n'est pas encore terminée, mais la commune de Hesperange est déjà en train d'organiser la prochaine rentrée.

Avec plus de 700 élèves, le bâtiment de l'école de musique de Fentange atteint ses limites. Si l'on considère en plus le trafic routier dans notre commune, on comprend qu'il n'est facile d'être à l'heure pour les cours de musique.

Pour cette raison, la commune de Hesperange a décidé d'offrir à partir de septembre 2024 des cours de musique sur le site de l'école de Howald-Couvent ainsi que dans le nouveau bâtiment Centre Joseph Altmann à côté de l'école de Hesperange. Nous espérons que cette nouvelle offre trouvera une résonance positive parmi nos élèves de l'école de musique.

La brochure que vous tenez en vos mains vous fournit toutes les informations sur les cours offerts par l'école de Musique de Hesperange. Vous y trouverez quelques nouveautés pour la rentrée telles que des cours de théâtre pour enfants et adultes ou encore des cours de chant classique et moderne pour enfants à partir de 11 ans.

Comme les années précédentes, les cours sont tenus par une équipe d'enseignants très motivés et dynamiques, sous la responsabilité de Monsieur Xavier Griso. Je tiens à les remercier tous pour leur dévouement et engagement.

Jetez un coup d'œil dans cette brochure, vous y trouverez certainement l'un ou l'autre cours qui vous séduira.

Enfin, je souhaite à tous les élèves ainsi qu'aux enseignants une année musicale 2024/25 pleine de satisfaction.

Diane Adehm
Echevine

Léif Musikerinnen a léif Musiker,

En neit Schouljoer steet virun der Dir an d'Gemeng ass scho fläisseg amgaangen ze plangen an z'organisieren.

Mat iwwer 700 Schüler fänkt eist Gebai vun der Musekschoul zu Fenteng un, u seng Limitten ze kommen. Wa mir zousätzlech den Trafic an eiser Gemeng kucken, da versti mir, dass et net ëmmer einfach ass fir zur Zäit a sei Musekskursen ze kommen.

Aus dese Grënn hu mir decidéiert ab September 2024 Musekskursen um Site vun der Schoul Houwald-Couvent an am neie Centre Joseph Altmann bei der Hesper Schoul unzebidden. Mir hoffen, dass dës Offer gutt vun eise Schüler ugeholl gëtt.

Dës Broschüre gëtt lech all Informatiounen iwwer d'Course déi an der Hesper Musekschoul ugebuede ginn. Och dëst Joer sinn erëm e puer Neiegkeeten dobäi wéi zum Beispill Theaterkursen fir Kanner an Erwuessener, oder classeschen a moderne Gesang fir Kanner ab 11 Joer.

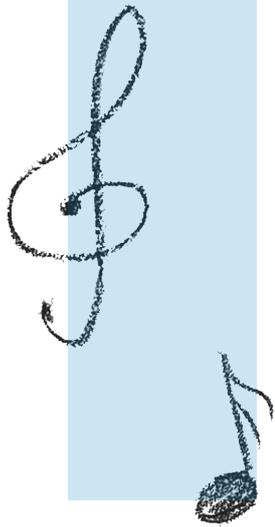
D'Course gi wéi och an de leschte Jore gehale vun eise ganz engagierten an dynamischen Enseignanten, ënnert der Leedung vum Här Xavier Griso, deenen ech op dëser Plaz e grouse Merci soe fir hiren Engagement am Déngscht vun den Hesper Musikerinnen a Musiker.

Kuckt einfach eng Kéier an dës Broschüre eran. Dir fannt bestëmmt e Cours deen lech gefällt!

An deem Sënn wënschen ech esouwuel de Schüler wéi och den Enseignanten e flott musikalescht Schouljoer 2024/25.

Diane Adehm
Schäffen





Objectifs pédagogiques de l'école de musique

1. Mettre en valeur la musique comme moyen de développement de la personnalité.
2. Développer la capacité de communication et d'expression par la pratique musicale.
3. Profiter de la pratique musicale de forme individuelle et collective.
4. Acquérir les éléments de la technique vocale et instrumentale pour comprendre, maîtriser et savoir interpréter une œuvre musicale élémentaire.
5. Être rigoureux dans le travail, l'expression et la communication artistique, dans un contexte éducatif adéquat.
6. Acquérir la pratique régulière de la musique en groupe, notamment par des prestations en public.
7. Être conscient de :
 - l'importance du travail individuel et régulier.
 - la nécessité de toujours garder un esprit critique envers soi-même.
8. Mettre en valeur la richesse du patrimoine luxembourgeois en promouvant les musiciens et compositeurs du pays.
9. Apprendre à apprécier le silence comme un élément très important pour développer la concentration, l'audition interne et la pensée musicale.



Cours

Cours collectifs

- Éveil musical
- Formation musicale
- Formation théâtrale (pour enfants et adultes) **NEW**
- Musique de chambre
- Ensemble instrumental
- Programme « Be a musician »

Cours individuels

- Flûte traversière
- Hautbois
- Clarinette
- Saxophone
- Basson
- Trompette
- Trombone
- Euphonium
- Tuba basse
- Cor
- Percussion
- *Drum set* (batterie)
- Piano
- Orgue
- Chant classique **NEW**
(pour enfants à partir de 11 ans)
- Chant moderne **NEW**
(pour enfants à partir de 11 ans)
- Violon
- Violon alto
- Violoncelle
- Contrebasse
- Guitare classique
- Guitare électrique
- Basse électrique
- Programme « Be a musician »
(voir page 13)

Ensembles instrumentaux et groupes de musique de chambre

La participation aux ensembles et groupes de musique de chambre de l'école est fortement recommandée à partir du niveau 1.2 de tous les instruments.

Les ensembles proposés cette année sont :

Orchestre à cordes

Nous travaillons en collaboration avec la 'Regional Museksschoul Munneref' pour offrir deux ensembles : niveau débutants et niveau avancés.

Les jours de répétition sont :

Orchestre débutants : tous les mardis de 18h15 à 19h00 à l'Ecole de musique à Fentange.

Orchestre avancés : tous les mercredis de 18h45 à 20h15 à l'Ecole de musique à Altwies.

Responsable : Jonathan KAELL

Le responsable des orchestres décidera la répartition des pupitres et la fréquentation à l'un ou l'autre ensemble.

Ensemble de cuivres

Responsable : Manuel STOFFELS

Ensembles de flûtes – Musique de chambre

Responsable : Martine ROSTER

Ensembles de saxophones – Musique de chambre

Responsable : Jörg BENZMÜLLER

Ensembles de percussions – Musique de chambre

Responsable : Sven KIEFER

Ensembles de clarinettes – Musique de chambre

Responsable : Aline SCHILTZ

Ensembles de violons

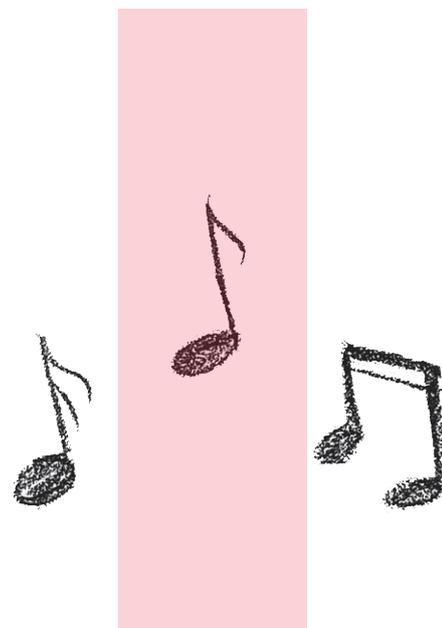
Responsable : Astrid BAILLY

Ensembles de violoncelles

Responsable : Beatriz JIMENEZ

Combo Jazz – Combo Rock

Responsable : Tom HECK





« **Be a musician** »

Cours adapté pour jeunes entre 12 et 19 ans (lycéens) qui met l'accent sur la pratique musicale des styles modernes : pop, rock, jazz. Ce programme est dédié aux instruments suivants : *drum-set*, guitare électrique, basse électrique et piano. Se compose de trois volets : Formation musicale, Formation instrumentale et Pratique collective (combo). Plus d'informations sur la page 13.

Formation initiale adulte

La Commission Nationale de Programmes a fixé le Plan Général d'Études pour la Formation Adulte instrumentale organisée en deux périodes, la première de 4 ans et la deuxième de 3 ans. Pour de plus amples informations, veuillez contacter la direction de l'école.

Conditions pour les inscriptions

Éveil musical 2 - avoir accompli les 5 ans au 01.09.2024

Éveil musical 3 - avoir accompli les 6 ans au 01.09.2024

Formation musicale 1 - avoir accompli les 7 ans au 01.09.2024

Formation musicale 1+ - avoir accompli les 10 ans au 01.09.2024

Be a musician - être élève d'un lycée au Luxembourg et avoir entre 12 et 19 ans

Formation adulte - avoir accompli les 16 ans au 01.09.2024

Chant classique et moderne - avoir accompli les 11 ans au 01.09.2024 et éventuellement faire un test d'admission

Guitare et basse électrique - avoir accompli les 10 ans au 01.09.2024

Drum set - avoir réussi le niveau Inférieur 1.2 en percussion

Pour tous les instruments - suivre des cours de Formation musicale. Exceptionnellement, les élèves de moins de 7 ans peuvent suivre des cours d'instruments en réussissant un test d'admission.

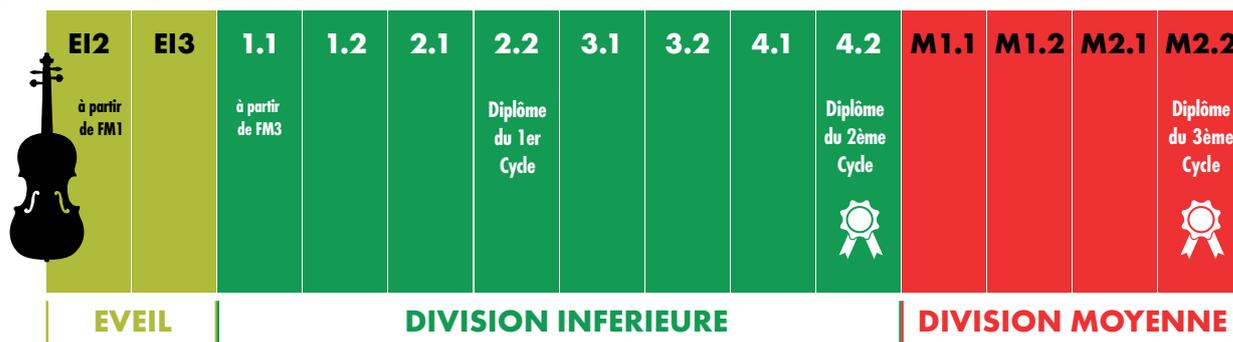
Deuxième instrument - L'inscription pour un deuxième instrument est seulement possible sur recommandation de l'enseignant du premier instrument.

Les cours de formation musicale sont obligatoires pour l'apprentissage de tous les instruments, au moins, jusqu'à FM4. Pour les élèves inscrits dans un cours de Formation musicale en dehors de notre établissement, veuillez obligatoirement remettre un justificatif.

FORMATION MUSICALE



FORMATION INSTRUMENTALE



Tarifs

Gratuit pour les élèves mineurs de 18 ans en EM2, EM3, FM1, FM1+, FM2, FM3 et FM4.

Gratuit pour les élèves mineurs de 18 ans en EI2, EI3, Inf. 1.1, Inf. 1.2, Inf. 2.1 et Inf. 2.2.

Gratuit pour les ensembles et groupes de musique de chambre

Pour tout autre cours : 50€ par cours et année scolaire – Elèves résidents
100€ par cours et année scolaire – Elèves non-résidents

Location d'instruments : 50€ par instrument et année scolaire
(voir paragraphe ci-dessous).

Les droits d'inscription et la location des instruments sont dus à partir du 1^{er} octobre et ne sont en aucun cas remboursables. Les factures seront adressées aux concernés (tuteur légal) lors du 1^{er} trimestre par l'Administration Communale de Hesperange – Service Recette.

Location d'instruments

L'Ecole de musique mettra à disposition des élèves qui le désirent des instruments en location pour les instruments à vent et cordes frottées.

La location des instruments est limitée jusqu'au niveau Inf. 3.2 pour les vents, Inf. 2.2 pour les cordes frottées, et pour les élèves en formation adulte jusqu'au A4.

En cas d'interruption de la scolarité, les instruments sont à remettre immédiatement à l'Ecole de musique de Hesperange.

Pour les autres instruments, il faut disposer d'un instrument adéquat pour pouvoir suivre des cours à l'Ecole de musique. Contactez votre enseignant avant d'acheter un instrument, l'élève pourra être exclu s'il ne dispose pas d'un instrument valable.

Pour les cours de piano, un piano digital (électrique, numérique, ...) n'est pas suffisant.

Horaires

Cours individuels :

Veuillez contacter votre enseignant pour fixer les horaires des cours d'instrument.

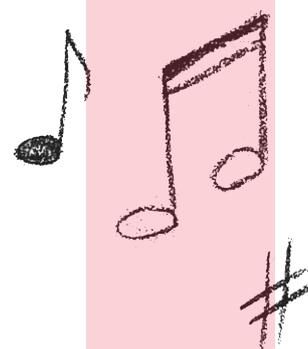
Cours de Formation musicale et Eveil musical :

Veuillez consulter le tableau aux pages 10 et 11.

Les cours collectifs seront dispensés exclusivement en langue luxembourgeoise, sauf les cours indiqués par la mention « FR », seront dispensés en français.

Les groupes de moins de 8 élèves pourront être annulés.

Les informations de cette brochure relatives aux horaires et aux titulaires des cours peuvent être, le cas échéant, modifiées pour cause d'organisation interne à l'Ecole de musique.





Calendrier des cours collectifs

2024-2025

- FM 1** Formation musicale 1ère année
1 heure/semaine
 - FM 2** Formation musicale 2ème année
1,5 heures/semaine
 - FM 3** Formation musicale 3ème année
2 heures/semaine
 - FM 4** Formation musicale 4ème année
2 heures/semaine
 - FM 5** Formation musicale 5ème année
2 heures/semaine
 - FM 6** Formation musicale 6ème année
2 heures/semaine
 - FM Ad** Formation musicale adultes
2 heures/semaine
 - FM BAM** Formation musicale « Be a musician »
1 heure/semaine
 - FM 1+** Formation musicale 1+ (élèves de plus de 10 ans)
2 heures/semaine
 - EM 2** Éveil musical 2 (à partir de 5 ans)
1 heure/semaine
 - EM 3** Éveil musical 3 (à partir de 6 ans)
1 heure/semaine
- FR : cours en français**

	09h00	10h00	11h00	12h00	13h00	14h00	15h00	16h00	17h00	18h00	19h00	20h00
Lundi								FM 1	FM 2		FM BAM	
Mardi					FM 3		FM 1	FM 4			FM Ad 1/2	
Mercredi					EM 2	EM 3	FM 3					
Jeudi					EM 3	FM 1	FM 2	EM 2				
Vendredi								FM 1	FM 2			
Samedi	FM 6		FM 5									
	FM 2	FM 1	EM 3	EM 2								
	FM 4		FM 3									
	FM 3											

EM 2

Mardi 13.30 hrs HE
Centre Joseph Altmann

Mercredi 16.15 hrs FE
Ecole de musique

Jeudi 14.30 hrs HO
Maison Relais Wissbei

Samedi 12.30 hrs FE
Ecole de musique

EM 3

Mardi 13.30 hrs HO
Maison Relais Wissbei

Mardi 14.30 hrs HE
Centre Joseph Altmann

Jeudi 14.30 hrs FE
Ecole de musique

Jeudi 15.30 hrs FE
Ecole de musique

Samedi 11.30 hrs FE
Ecole de musique

FM 1

Lundi 16.15 hrs HE
Centre Joseph Altmann

Mardi 14.30 hrs HO
Maison Relais Wissbei

Mardi 15.15 hrs FE
Ecole de musique

Jeudi 14.00 hrs FE
Ecole de musique

Jeudi 15.30 hrs HO
Maison Relais Wissbei

Vendredi 16.30 hrs FE
Ecole de musique

Samedi 10.30 hrs FE
Ecole de musique

FM 2

Lundi 17.15 hrs HE
Centre Joseph Altmann

Mardi 14.30 hrs FE
Ecole de musique

Mardi 15.30 hrs HO
Maison Relais Wissbei

Jeudi 15.00 hrs FE
Ecole de musique

Vendredi 17.30 hrs FE
Ecole de musique

Samedi 09.00 hrs FE
Ecole de musique

FM 3

Lundi 16.30 hrs FE
Ecole de musique

Mardi 13.15 hrs FE
Ecole de musique

Mardi 15.30 hrs HE
Centre Joseph Altmann

Mercredi 16.30 hrs FE
Ecole de musique

Jeudi 16.30 hrs HO
Maison Relais Wissbei

Jeudi 17.00 hrs FE
Ecole de musique

Samedi 09.00 hrs FE
Ecole de musique

Samedi 11.00 hrs FE
Ecole de musique

FM 4

Lundi 16.15 hrs HO
Maison Relais Wissbei

Mardi 16.15 hrs FE
Ecole de musique

Jeudi 15.00 hrs FE
Ecole de musique

Jeudi 17.00 hrs FE
Ecole de musique

Samedi 09.00 hrs FE
Ecole de musique

FM 5

Samedi 11.00 hrs FE
Ecole de musique

FM 6

Samedi 09.00 hrs FE
Ecole de musique

FM BAM

Lundi 19.00 hrs FE
Ecole de musique

FM Ad

1/2 Mardi 19.00 hrs FE
Ecole de musique

3/4 Jeudi 19.00 hrs FE
Ecole de musique

FM 1+

Vendredi 16.30 hrs FE
Ecole de musique

HE : Hesperange
FE : Fentange
HO : Howald



Enseignants

BAILLY Astrid	Violon - Violon alto - Ensemble de Violons
BENZMÜLLER Jörg	Saxophone - Ensemble de saxophones
BONINI Robin	Guitare classique
BORMANS Wolfgang	Guitare classique
CHEYNET Antoine	Contrebasse à cordes
DELOSCH Fernand	Chant moderne
DEMOISY Pierrick	Basson
DUHR Anne-Marie	Trompette
FISCHER Léini	Chant moderne - Chant classique
GRISÓ Xavier	Formation musicale - Piano
GRÜN Sarah	Éveil musical - Formation musicale - Piano
HECK Tom	Guitare électrique - Basse électrique - Combo
JIMÉNEZ Beatriz	Formation musicale - Violoncelle - Ensemble de violoncelles
KAELL Jonathan	Orchestre
KIEFER Sven	Percussion - Ensemble de percussions
LEQUY Cécile	Piano
LUCAS Francis	Orgue
MANCINO Rossano	Piano
MASSINON Kevin	Saxophone
MONNIER Thomas	Hautbois
JUNIEWICZ Barbara	Violon
RONGVAUX Jonathan	Cor
ROSTER Martine	Flûte traversière - Ensemble de flûtes
SANCHEZ Natalia	Formation théâtrale
SCHEUREN Janina	Flûte traversière
SCHILTZ Aline	Formation musicale - Clarinette - Ensemble de clarinettes
SCHOTT Claudine	Formation musicale - Saxophone
STOFFELS Manuel	Formation musicale - Trombone - Gros cuivres - Ensemble de cuivres
TALLEC Sylvie	Violon
VIND Niels	Trompette
WAGNER Gilles	Percussion - <i>Drum set</i>
WARNIER Michèle	Flûte traversière
WOLTER Edith	Chant classique

Be a musician

- « **Be a musician** » est une offre spéciale adaptée aux étudiants des écoles secondaires
- L'accent principal est mis sur les musiques modernes : pop, rock et jazz
- Le cursus a une durée maximale de 2 ans. Après cette formation l'élève peut intégrer la formation régulière.
- Un cours de formation musicale adaptée accompagne la formation instrumentale
- Les élèves accèdent rapidement au jeu d'ensemble dans les combos et les bands

Cursus d'études

Formation instrumentale

cours individuel

Formation musicale

cours collectif

Pratique collective

Formation instrumentale 1

(30 min/semaine)

Formation musicale FM

(60 min/semaine)

Formation instrumentale 2

(30 min/semaine)

Combo/Band cours facultatif
(60 min/semaine)

Presentation d'instruments

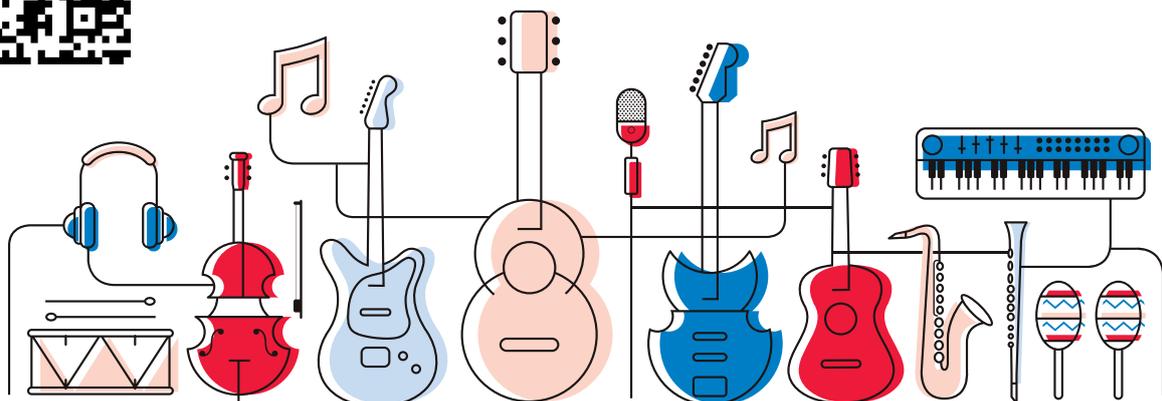


Tu souhaites apprendre à jouer un instrument, mais tu ne sais pas lequel ?

Regarde les vidéos enregistrées par les enseignants de l'Ecole de musique :
<https://vimeo.com/museksschoulhesper>



Viens visiter notre site :
<http://museksschoulhesper.lu>



NEW

Formation théâtrale pour enfants et adultes

Le cours cherche à générer un nouvel espace dans l'éducation artistique, pour acquérir une formation théâtrale de base, qui permet de développer le goût et l'intérêt pour le théâtre et acquérir des capacités artistiques et sociales.

Les cours seront proposés comme introduction au théâtre, spécialement pour découvrir le jeu théâtral, l'expression corporelle, l'expression oral et l'improvisation.

Les élèves seront invités à :

- Apprendre à travailler en équipe
- Développer la confiance en soi et la conscience de soi
- Explorer les différentes techniques théâtrales, individuellement et en groupe
- Aiguiser l'imagination et la créativité
- Développer la capacité de s'exprimer librement et de se concentrer
- Promouvoir la culture et langue luxembourgeoise

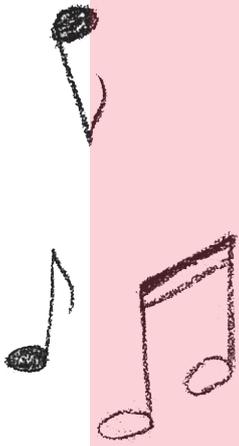
Âge : de 7 à 13 ans pour les enfants
à partir de 14 ans pour le groupe d'adultes

Langue : Luxembourgeois - Français

Horaires : Jeudi 13h30 – 15h00 – Groupe d'enfants 2.1
Jeudi 15h00 – 16h30 – Groupe d'enfants 2.2
Jeudi 16h30 – 18h00 – Groupe d'enfants 1 **NEW**
Jeudi 18h00 – 19h30 – Groupe d'adultes **NEW**
Les groupes ont une capacité maximale
de 15 élèves par classe

Titulaire : Natalia Sánchez





Inscriptions

Réinscriptions cours individuels (instruments - élèves actifs en 2023-2024)

Les réinscriptions aux cours individuels pourront être faites directement auprès de votre enseignant, qui se chargera de vous fournir le formulaire déjà rempli et prêt à signer.

Tous les élèves inscrits dans un cours pendant l'année 2023-2024 y ont une place assurée pour l'année prochaine. Si vous désirez vous inscrire dans une autre branche individuelle, il faudra suivre la procédure d'inscription comme un nouvel élève, mais vous pourrez présenter la nouvelle fiche ensemble avec celle de votre instrument principal.



Le principe « premier arrivé, premier servi » n'est pas appliqué.

Réinscriptions cours collectifs (Formation musicale, Eveil musical et Ensembles instrumentaux - élèves actifs en 2023-2024)

Pour les cours collectifs, votre enseignant vous donnera la fiche de réinscription préremplie avec le cours collectif qui suit à votre année actuelle. Si vous voulez changer le groupe que nous vous proposons, venez au bureau d'inscription le 13 ou le 14 mai pour formaliser l'inscription de votre choix (selon les disponibilités).



Il s'applique le principe « premier arrivé, premier servi ».

Si vous oubliez de faire la réinscription lors des jours prévus, vous serez considérés comme nouvel élève et par conséquent vous perdez votre priorité d'ancien élève.

Dates de réinscription en présentiel (élèves actifs, nouvelles inscriptions des élèves actifs et autres membres du même ménage)

Lundi, le 13 mai de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 au CELO
Mardi, le 14 mai de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à **20h00** au CELO

Inscriptions cours individuels (instruments – nouveaux élèves)

Pour tous les cours individuels (instruments ou chant) un dossier sera ouvert qui contiendra les informations suivantes :

1. Lieu de résidence
2. L'âge de l'élève
3. Niveaux de connaissances de Formation musicale ou d'Éveil musical

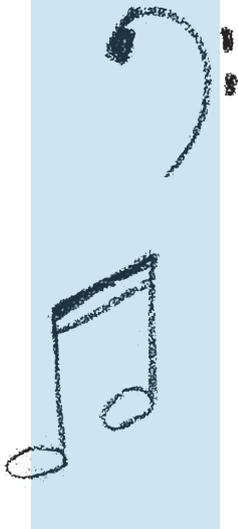


S'il y a plus de places disponibles que de dossiers de préinscription, tous les candidats seront acceptés. Si en revanche, il y a plus de demandes que de places disponibles, le collège des enseignants choisira les dossiers ayant obtenu les meilleures notes selon les compétences et informations énumérées ci-dessus, et ceci, au plus tard un mois après le dernier jour des inscriptions. Les élèves refusés seront informés en temps et en heure, avec l'explication de la raison du refus et seront mis en liste d'attente. Cette liste est gardée seulement jusqu'au 15 octobre.

Toute demande introduite en dehors des dates données ci-dessus sera acceptée seulement si des places sont disponibles et au plus tard le 15 octobre.

Le principe « premier arrivé, premier servi » n'est pas appliqué.

Scannez le Qr-code !
Veuillez remplir le
formulaire sur votre
ordinateur avant de
l'imprimer.



Etant donnée que les places sont limitées pour tous les instruments, nous vous demandons de marquer trois instruments. Si le premier choix n'est plus disponible, nous allons essayer de trouver une place pour le deuxième et ainsi de suite. Votre ordre de préférence sera respecté. Vous pouvez marquer aussi un seul instrument si vous voulez.

Inscriptions cours collectifs (Formation musicale, Eveil musical et Ensembles instrumentaux – nouveaux élèves)

Pour les cours collectifs, les candidatures seront acceptées selon les places disponibles (maximum 15 élèves par groupe).



Il s'applique le principe « premier arrivé, premier servi ».

Dates d'inscription (nouveaux élèves)

Mercredi, le 15 mai de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 au Centre Nic. Braun

Jeudi, le 16 mai de 9h30 à 12h00 au Centre Nic. Braun

Vendredi, le 17 mai de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à **20h00** au Centre Nic. Braun

Il est inutile d'envoyer quoi que ce soit par poste ou par mail.

Pour raccourcir le temps d'attente lors de votre passage pour les inscriptions, veuillez télécharger, remplir et imprimer les formulaires à la maison.



Chère élève, cher élève,

Tu te doutes bien que pour apprendre à jouer un instrument, il faut s'entraîner tous les jours. Combien de temps ? Ton professeur te le dira régulièrement. Il faut savoir qu'au début 10 à 15 minutes sont recommandées, l'année suivante 15 à 20 et ensuite bien plus évidemment. Mais fais attention, la quantité de travail n'est pas le plus important. C'est la qualité du temps investi qui va te permettre de progresser de façon sûre et régulière. En t'améliorant, tu seras encouragé à aller plus loin, et cela te procurera vraiment du plaisir.

Décide avec tes parents le moment de la journée durant lequel tu pourras travailler ton instrument et la formation musicale. Sois régulier, et si un jour tu ne peux pas étudier, ne t'en fais pas, reprends si tu le peux le lendemain. En musique l'interprétation est indispensable, pour cela, écoute-toi jouer en veillant à ce que les sons soient de qualité. Travaille aussi avec le métronome, en respectant les indications de ton professeur.

Chers parents d'élèves,

1. Les élèves sont priés d'être à l'heure au cours. Afin de s'y préparer, il est vivement recommandé d'y être présent **5 minutes avant le début des cours**. Les élèves devront être récupérés au plus tard 10 minutes après la fin de la leçon. Sachez que l'assurance obligatoire ne couvre que les accidents ayant lieu durant les cours, sur les trajets menant au cours et sur le retour vers le domicile.
2. En cas d'absence (maladie/cas de force majeure), les parents/tuteurs de l'élève sont priés de prévenir suffisamment tôt le titulaire du cours et en cas d'impossibilité, au plus tard dans les trois jours suivant l'absence (par écrit ou par téléphone). Si le titulaire le juge nécessaire, il peut exiger un justificatif écrit.
3. Pour être admis à l'année suivante de cours, 2/3 des présences par semestre sont nécessaires (au moins 12 cours/semestre).
4. Les congés de l'Ecole de musique sont ceux fixés par le Ministère de l'Éducation Nationale.
5. Les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents lorsque ceux-ci sont dans la cour, tout en respectant les règles de l'école.
6. Durant les cours, l'accès aux adultes étrangers à la population des élèves ou à celui du personnel éducatif est interdit (excepté dérogation spéciale).
7. Les enfants sont sous la responsabilité de l'école dès que les parents les ont confiés à un membre du personnel durant les heures d'ouverture.
8. Excepté en cas de danger, aucun adulte ne faisant partie de l'équipe éducative n'est autorisé à intervenir directement auprès d'un enfant dont il n'a pas la garde.







Charte de l'élève

Notre école est un lieu de vie et de travail où beaucoup de personnes se rencontrent. A l'école, chacun a des droits et aussi des devoirs. Nous comptons sur toi pour apprendre à respecter les règles. Nous sommes là pour t'aider.

Chacun a droit au respect – Par conséquent, je dois respecter les autres. Donc chaque jour :

- J'accepte les autres comme ils sont.
- Je surveille mon langage et mes gestes.
- Je règle mes disputes en discutant sans violence.
- Je ne prends rien qui ne m'appartient pas sans le demander.

Chacun a le droit d'apprendre et de s'épanouir – Par conséquent, je dois me prendre en main. Donc chaque jour :

- J'arrive à l'école 5 minutes avant l'heure, avec mon matériel.
- Je donne le meilleur de moi-même.
- J'effectue le travail demandé en classe et à la maison.

Chacun a le droit à un environnement propre et agréable – Par conséquent, je dois respecter tout ce qui m'entoure où que je sois. Donc chaque jour :

- Je respecte notre lieu de vie : la nature, le mobilier, les toilettes, le bâtiment, ...
- Je mets mes déchets dans la bonne poubelle.

Chacun a le droit à la sécurité – Par conséquent, je dois me prendre en main dans et en dehors de l'école afin de ne courir aucun danger. Donc chaque jour :

- Je joue sans mettre les autres en danger.
- Je me déplace sans courir, sans bousculer autrui lorsque je circule dans l'école et à l'extérieur.
- Je reste dans la cour durant les récréations.
- J'ai besoin d'une autorisation validée par mon enseignant(e) ou la direction pour pouvoir quitter l'école pendant la durée de mes cours.





www.hesperange.lu